

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 octobre 2011, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff et Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

Le conseiller, monsieur Dominic Gemme, était absent.

314-10-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

315-10-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

316-10-11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2011.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance de septembre 2011, tel que rédigé.

317-10-11 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	1 099 150.52\$
Salaires (périodes 18 et 19)	225 078.48\$
	<hr/>
	<u>1 324 229.00 \$</u>

Signé ce 4^e jour d'octobre 2011.

Carmen McDuff, secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU:

1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

318-10-11 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration, communication, incendie, loisirs sportifs, techniques et urbanisme.

319-10-11 ACCEPTER L'OFFRE DE CESSION POUR SERVITUDE PERMANENTE, RUE COURSOL.

CONSIDÉRANT que suite aux travaux d'infrastructures effectués par la municipalité sur une partie de la rue Coursol, une servitude permanente doit être enregistrée avec le propriétaire de la compagnie Gestion Duralsco ;

CONSIDÉRANT l'offre de servitude permanente de cette dite compagnie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter l'offre de cession pour fin de servitudes permanentes aux conditions suivantes :

- Une partie des lots 212-23 et 1531, ayant comme superficie respective de 31,1m² et 23,1m², tel qu'identifié en bleu à l'annexe "A" jointe à la présente, sera cédée à la municipalité de Saint-Amable, pour la somme de 1500\$ à des fins de servitude permanente pour l'installation d'infrastructures municipales pour la desserte de la rue Coursol.
- Une partie du lot 1677-1, ayant comme superficie 60 m², tel qu'identifié en jaune à l'annexe "A" jointe à la présente, sera cédée à la municipalité de Saint-Amable, pour la somme de 1500\$ à des fins de servitude permanente pour l'installation d'infrastructures municipales pour la desserte de la rue Coursol.
- La municipalité s'engage à remettre en état les lieux à ses frais, si elle a besoin d'intervenir au niveau des infrastructures municipales.
- La municipalité devra défrayer tous les frais d'arpentage, de notaire ou autres nécessaires à cette cession de servitude permanente.
- La municipalité devra accepter cette offre dans un délai d'un mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Nathalie Jodoin, notaire, pour enregistrer ladite servitude permanente ainsi que de mandater le maire, monsieur François Gamache ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et la directrice générale, madame Carmen McDuff, ou en son absence, la directrice à la trésorerie, madame Josée Desmarais à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite servitude et tous documents s'y rattachant.

320-10-11 MANDAT DE SIGNATURE, SERVITUDE PERMANENTE POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE PROJET LES JARDINS DE MATHYS.

CONSIDÉRANT qu'en avril 2005, le conseil municipal, par sa résolution numéro 150-04-05 a accepté l'offre de cession de servitude permanente sur une partie des lots P-193 et P-192 faite par monsieur Florent Gemme ;

CONSIDÉRANT que cette servitude n'a jamais été enregistrée et qu'il y a lieu de le faire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de mandater Me Maude Rodrigue, notaire, à enregistrer cette servitude permanente et d'autoriser le maire, monsieur François Gamache ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et à la directrice générale, madame Carmen McDuff ou en son absence, la directrice à la trésorerie, madame Josée Desmarais à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour l'enregistrement de ladite servitude.

321-10-11

AVIS DE MOTION: ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de Saint-Amable.

322-10-11

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 4 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable.

322A-10-11

MANDAT DE SIGNATURE, PROJET DOMICILIAIRE « FAUBOURG PRINCIPALE ».

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire de la compagnie 9232-6123 Québec inc., nommé « Faubourg Principale, phase 1 »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente pour la confection des plans et devis et pour la réalisation des travaux d'infrastructures et des équipements municipaux nécessaires à la réalisation de ce projet, de même que pour la cession des emprises et parcs à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur François Gamache et le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et la directrice générale, madame Carmen McDuff ou en son absence, la directrice à la trésorerie, madame Josée Desmarais, à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente nommé « Développement du projet domiciliaire pour la phase 1 du Faubourg Principale ».

323-10-11 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 : ÉGOUT SANITAIRE PHASE VII, PAVAGE ET BORDURE.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 2, dans le projet, égout sanitaire phase VII, pavage et bordure, travaux 2011, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur, Chargé de projets, en date du 3 octobre 2011.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 284 323.21\$ taxes incluses.

324-10-11 APPUYER LE PROJET DE POUPONNIÈRE EN INSTALLATION SUR NOTRE TERRITOIRE.

CONSIDÉRANT la demande d'appui de mesdames Isabelle Breton, Sophie Passemar, Sonia Robinson et Jessie Pierce pour l'ouverture d'une pouponnière en installation sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que par cette demande ce CPE « Pouponnière Le Petit Ruisseau » répondra aux besoins toujours croissants de Saint-Amable en offrant des places pour plusieurs poupons;

CONSIDÉRANT que selon les statistiques de 2010, la municipalité de Saint-Amable est la ville la plus jeune du Québec et qu'elle est identifiée comme étant un secteur en déficit de places ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'appuyer le CPE Le Petit Ruisseau dans ses démarches, auprès du Ministère de la Famille et des Aînés, pour l'implantation d'une nouvelle installation de 60 à 70 places comblant les besoins croissants pour les poupons sur notre territoire.

325-10-11 ACCORDER UN CONGÉ SANS SOLDE À UN POMPIER À TEMPS PARTIEL.

CONSIDÉRANT la demande d'un congé sans solde d'un pompier à temps partiel pour une période de six mois afin de lui permettre d'effectuer une formation pour la Gendarmerie Royale du Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'autoriser le congé sans solde à monsieur Norman Habel, pour une période de six mois, tel que demandé.

326-10-11 ENGAGEMENT DE DEUX NOUVEAUX POMPIERS À TEMPS PARTIEL.

CONSIDÉRANT le congé sans solde de monsieur Norman Habel ainsi que l'absence pour cause d'accident de monsieur Robert Gagnon;

CONSIDÉRANT que deux personnes seraient intéressées à combler ce poste pendant l'absence de ces deux pompiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'engager pendant l'absence des deux personnes ci-haut mentionnées, messieurs David Roux et Jean-Michel Riendeau, comme pompier à temps partiel.

327-10-11 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT que suite à plusieurs rencontres du comité de la politique familiale municipale, le dépôt et l'acceptation d'un projet de politique familiale municipale a été accepté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT le dépôt du document final effectué par la directrice des loisirs culturels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adopter la politique familiale municipale tel que déposée.

328-10-11 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ DU 100^E ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE.

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes ont soumis leur candidature afin de siéger au comité du 100^e anniversaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du 100^e;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de nommer madame Johanne Goulet, pour siéger au comité consultatif du 100^e anniversaire de la paroisse qui a pour but d'organiser des activités tout au cours de l'année 2013 afin de souligner cet événement.

329-10-11 ACCORDER LE CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE PRINCIPALE.

CONSIDÉRANT le projet domiciliaire « Faubourg Principale » situé sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées afin de desservir en égout, aqueduc et pluvial ce projet;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accorder à la compagnie Bertrand Mathieu Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme le contrat pour effectuer les travaux ci-haut mentionnés, au coût de 34 884.97\$ taxes incluses.

330-10-11 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'AJOUT D'UN FEU PIÉTONNIER AU FEU DE CIRCULATION AU COIN DE PRINCIPALE ET CARDINAL;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité communautaire afin de faire une demande auprès du Ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un feu piétonnier supplémentaire au feu de circulation situé au coin des rues Principale et Cardinal;

CONSIDÉRANT que depuis l'installation de ce feu de circulation, quelques piétons se sont fait heurtés par des véhicules à cette intersection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de demander au Ministère des Transports du Québec l'ajout d'un feu piétonnier supplémentaire à l'intersection des rues Principale et Cardinal, du côté ouest.

331-10-11 MANDAT À BPR, SÉCURITÉ SUR UNE PARTIE DE LA RUE CYRILLE-LAPOINTE.

CONSIDÉRANT qu'une seconde phase prévue à l'étude de sécurité sur une portion de la rue Cyrille-Lapointe qui consiste à la création d'un document qui permettra une demande au Ministère des Transport du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité communautaire en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter l'offre faite par la firme

BPR, au coût de 4 808.\$ à faire les démarches nécessaires en vue d'obtenir une aide financière de la part du Ministère des Transports du Québec afin de corriger les déficiences soulevées sur une portion de la rue Cyrille Lapointe.

332-10-11

ACHAT D'UNITÉS DE CHAUFFAGE ET VENTILATION POUR LE PAVILLON MULTIFONCTIONNEL.

CONSIDÉRANT que le système de ventilation du pavillon multifonctionnel, 446, rue Daniel, ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été demandées pour son remplacement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'acheter de la compagnie Coref Ltée, le plus bas soumissionnaire deux unités, soit un pour la ventilation et un pour le chauffage, au coût de 13 600.\$ plus taxes.

333-10-11

ACHAT DE SEL À DÉGLACER POUR LA SAISON 2011-2012.

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour l'achat de sel à déglacer ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat pour le sel à déglacer de la saison 2011-2012 à la compagnie Sifto, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 77.26\$ la tonne métrique.

334-10-11

ACCORDER LE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE L'HUILE À CHAUFFAGE.

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour les besoins de la municipalité en huile à chauffage pour la saison 2011-2012 ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat à la compagnie Les Pétroles Montérégie, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 0.055.\$ plus le prix de rack.

335-10-11

DÉPÔT DE DEUX RAPPORTS COMPARATIFS DE L'ANNÉE 2011.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le dépôt de deux rapports comparatifs de l'année 2011, soit le premier comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent au cours de la période correspondante soit au 15 septembre et le second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget, tels que présentés par madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie.

336-10-11

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter le dépôt des indicateurs de gestion 2010, tel que préparé par madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie.

337-10-11

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MAISONS MOBILES ET UNIMODULAIRES.

Madame la conseillère Monique Savard donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de modifier certaines dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires et certaines dispositions relatives aux constructions accessoires.

338-10-11

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 674-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MAISONS MOBILES ET UNIMODULAIRES ET CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES.

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de modifier certaines dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires et certaines dispositions relatives aux constructions accessoires;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 406-28-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU :

QUE le projet de règlement numéro 674-11, amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de modifier certaines dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires et certaines dispositions relatives aux constructions accessoires, soit adopté;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 24 octobre 2011, à 18h30 à la salle Simon-Lacoste;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

339-10-11

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE REMPLACER LE PLAN DE ZONAGE.

Monsieur le conseiller Mario McDuff donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de remplacer le plan de zonage.

340-10-11

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 675-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE REMPLACER LE PLAN DE ZONAGE.

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun de remplacer le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 647-10 à l'annexe 1, afin d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions en vue d'une meilleure compréhension et application dudit plan;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 406-29-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU :

QUE le projet de règlement numéro 675-11, amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de remplacer le plan de zonage, soit adopté;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 1^{er} novembre 2011, à 19h45 à la salle Simon-Lacoste;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

341-10-11

SÉMINAIRE DE FORMATION – GESTIONNAIRE MUNICIPAL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'autoriser monsieur Dominic Scully, directeur du service d'urbanisme à participer à un séminaire de formation du gestionnaire municipal, qui aura lieu le 15 novembre prochain à Saint-Hyacinthe, au coût de 275.\$.

Les frais d'inscription, de repas et de transport seront défrayés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

342-10-11

ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 406 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 406, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 20 septembre 2011.

343-10-11

ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUVELLEMENT 2011-2012.

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Amable;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de Saint-Amable et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de Municipalité de Saint-Amable pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 au montant de 175 155.74\$ taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

344-10-11

RÈGLEMENT NUMÉRO 672-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 649-10 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMPENSATIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA SUPERFICIE ET LES DIMENSIONS DES LOTS

ATTENDU que le règlement de lotissement numéro 649-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de lotissement numéro 649-10 afin préciser les dispositions concernant les compensations relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions concernant la superficie et les dimensions des lots;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme, à la minute 405-26-11, recommande au conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire du 16 août 2011;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 6 septembre 2011 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1);

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1);

ATTENDU qu'aucune demande n'a été formulée par les personnes intéressées à l'égard du second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 672-11, amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 afin de préciser les dispositions concernant les compensations relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions concernant la superficie et les dimensions des lots, soit adopté;

QUE copie de ce règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

345-10-11

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2012.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'eau potable, Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, telles qu'adoptées par le conseil d'administration en date du 22 septembre 2011.

346-10-11

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Nicolas Moukhaiber, directeur général, en février dernier, pour un congé sans solde et sa démission depuis le 5 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que l'intérim à ce poste a été assumé par madame Carmen McDuff, directrice générale adjointe et ce à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de nommer madame Carmen McDuff au poste de directrice générale.

347-10-11

ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER BÉNÉFICE DE LA MAISON DES ENFANTS DE VARENNES.

CONSIDÉRANT qu'environ 400 enfants fréquentant les écoles de Saint-Amable se sont prévalus des services de la Maison des enfants de Varennes qui ont pour mission de répondre de par des bénévoles, à du courrier envoyé par ces enfants;

CONSIDÉRANT que cet organisme organise un souper bénéfice le 5 novembre prochain à Varennes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'acheter pour et au nom de la municipalité quatre billets de souper au coût de 50.\$ chacun.

348-10-11

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Éric Harvey, 839, rue Croissant Daoust : s'informe du projet de règlement au niveau des maisons mobiles.

349-10-11

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:30 heures, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière d'octobre 2011.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.